



**Neuville  
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne  
de Lille

**VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du jeudi 22 septembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 16 septembre 2022

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (23) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Marylène HEYE, Madame Sylvie DELPLANQUE (arrivée à 19h20 pouvoir donné à Maria-Pilar DESRUMEAUX), Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Aurélie LAPERE, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (10) Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Alain RIME), Monsieur Thierry VANELSLANDE (pouvoir donné à Eric DOCQUIER), Madame Claudine HEYMAN (pouvoir donné à Marylène HEYE), Monsieur Luc LECRU (pouvoir donné à Aurélie LAPERE), Monsieur Philippe SIX (pouvoir donné à Isabelle VERBEKE), Madame Emmanuelle VANDOORNE (pouvoir donné à Jimmy COUPE), Madame Sophie BELE (pouvoir donné à Sophie CANTON), Madame Anne VÉRISIMO (pouvoir donné à Jérôme LEMAY), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Camille VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Mme le Maire).

## **10 - DEMARCHE ENGAGEE EN VUE DE LA LABELLISATION VILLE AMIES DES AINES – NOUVELLE APPROCHE - ACTUALISATION DU PORTRAIT DE TERRITOIRE.**

Rapport de Madame Isabelle VERBEKE, conseillère municipale déléguée, chargée des affaires sociales et de la santé :

Vu en commission générale le lundi 12 septembre 2022.

- Vu la délibération n°14 du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2018 par laquelle il a été décidé d'adhérer au réseau francophone des Villes amies des aînés (VADA). En faisant le choix d'adhérer à cette association, la Ville a ainsi rejoint un réseau d'échanges, de réflexions, de partage d'expériences des villes soucieuses de construire comme elle « les villes de demain ».
- Vu la délibération n°4 du conseil municipal du 17 septembre 2020 qui, outre la désignation des représentants de la commune au sein du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, avait autorisé Mme le Maire à signer la charte du réseau francophone des Villes amies des aînés.
- Considérant que Villes Amies des Aînés est une démarche d'adaptation des politiques publiques locales au vieillissement de la population, initiée par l'OMS à travers le Protocole de Vancouver. qu'elle s'appuie sur une méthodologie de projet reposant sur des valeurs fortes de lutte contre l'âgisme, de sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire de vie, de consultation des aînés et de transversalité des politiques publiques.
- Considérant les actions déjà engagées par la commune dans ce cadre et notamment :

L'organisation des comités de pilotage préalables des 27/04/2017 et 15/06/2017.

L'audit participatif du 4/04/2018 ayant associé 35 personnes issues de la population communale.

L'audit technique du 14/11/2018 ayant associé 20 représentants des services municipaux et des partenaires de la commune.

L'envoi le 27/06/2018 de l'analyse des besoins sociaux (ABS) réalisée pour le compte du CCAS.

- Considérant l'importance pour la commune de participer à cette dynamique, d'adhérer au réseau et de mettre en œuvre les principes fondamentaux ainsi que les différentes étapes de la démarche Ville Amies des Aînés.

- Considérant la nécessité d'élaborer un diagnostic territorial avec des synthèses autour des huit thématiques prescrites dans le cadre des Villes Amies des Aînés ci-après :

- **Bâtiments et espaces extérieurs** : la possibilité de bien vieillir chez soi est fortement conditionnée par l'environnement extérieur ; dans le but de favoriser l'égalité d'accès pour tous, une Ville Amies des Aînés doit intervenir sur l'environnement pour éviter les situations handicapantes.
- **Habitat** : le logement est un critère essentiel du bien-être et de la sécurité des personnes âgées ; un logement adapté participe à préserver l'indépendance des aînés.
- **Culture et loisirs** : encourager la participation aux activités de loisirs ou activités culturelles, c'est agir contre l'isolement des personnes âgées ; une des premières conditions est l'accessibilité, physique mais également financière.
- **Information et communication** : pour favoriser le vieillissement actif au sein des villes, il est important que les aînés puissent maintenir une relation avec les autres habitants mais aussi avec les événements se déroulant dans la ville : or la participation des aînés dépendant largement de leur accès à l'information ; pour ce faire l'ordre et les supports d'information doivent être multiples.
- **Participation citoyenne et emploi** : Il est important que les aînés puissent s'engager bénévolement ; les contraintes liées à l'âge ne doivent pas constituer un obstacle à cet engagement.
- **Autonomie services et soins** : les services à domicile constituent une alternative majeure au placement en institution.
- **Transports et mobilité** : l'accès aux transports constitue une condition essentielle pour favoriser le vieillissement actif.
- **Lien social et solidarité** : lutter contre l'âgisme qui mène à la discrimination et à l'exclusion sociale ; renforcer le sentiment d'appartenance des aînés.

- Considérant l'envoi en 2019 du portrait du territoire, des synthèses de l'audit participatif, et de l'audit technique ainsi que du plan d'actions.

- Considérant la communication en 2021 de la synthèse du plan d'actions lors du comité de pilotage réunissant de nouveaux membres.

- Considérant les évolutions opérées dans le processus de labellisation visant à améliorer l'homogénéité des classifications entre villes labellisées et conduisant désormais à certifier la qualité de la démarche avec l'obtention de différents niveaux de labellisation (Bronze, Argent, Or, Platine).

- Considérant les exigences du processus reposant sur certaines étapes incontournables :

- Demande de labellisation, validation des prérequis.
- Adhésion et cotisation annuelle au RFVAA (Réseau Francophone Ville Amies des Aînés) et renouvellement annuel de la charte des engagements au RFVAA.
- Inscription dans le processus de labellisation
- Dépôt de l'ensemble des éléments de preuve sur la démarche engagée et les actions entreprises sur le logiciel Ancodea.

- Considérant les nouvelles attentes à satisfaire dans le cadre de l'engagement dans la démarche « en route vers le label ».

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Mme le Maire à poursuivre les démarches déjà initiées il y a plusieurs années, dans le contexte évolutif de ce processus de labellisation consistant notamment à

- Remplir le formulaire de demande.
- Officialiser l'inscription et communiquer grâce au logo « En route vers le label « ami des aînés »

- Informer toutes les parties prenantes et tous les acteurs de la dynamique, en particulier à travers la mise en œuvre du plan d'actions mais aussi par une veille attentive des élus municipaux aux enjeux du vieillissement de la population dans leurs délégations et missions respectives.
- Préparer le projet de labellisation, répondre aux critères à renseigner sur le logiciel Ancodea et actualiser le portrait de territoire.
- Solliciter un audit initial quand la collectivité se sent prête.
- Passer en revue lors de l'audit l'ensemble des critères et des éléments de preuve, le rapport d'audit justifiant le niveau de labellisation, et formulant les propositions de pistes d'amélioration.

➤ **Ouï l'exposé de Madame Isabelle Verbeke, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

*Marie TONNERRE-DESMET*  
Maire de Neuville-en-Ferrain  
Vice-présidente du Département du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Envoi en Préfecture le

27 SEP. 2022

NEUVILLE EN FERRAIN